

Pourquoi adhérer

- Pour marquer votre engagement en faveur de l'environnement et votre soutien à la vocation de l'école.
- Pour participer à l'orientation de l'établissement, dans les différents volets de ses politiques générale : politique de recherche, politique de formation, politique de responsabilité sociétale,...
- Pour bénéficier de conditions privilégiées d'accès aux services de l'école, être invités aux conférences et colloques, et avoir un accès privilégié aux services aux entreprises (formation continue, stages, projets d'études encadrés,...)

Comment devenir adhérent

- Vous prenez connaissance de la charte associative
- Vous adressez votre demande par courrier au président du Conseil d'Administration.
Votre demande comprend :
 - Le bulletin d'adhésion (à télécharger sur le site internet)
 - Un chèque de paiement de la cotisation annuelle (montant fixé à 100 € pour l'année 2009/2010)
- Votre demande est présentée au Conseil d'administration suivant, qui valide ou non l'adhésion demandée.
Vous être ensuite informé :
 - de la décision prise (en cas de refus de l'adhésion, le chèque de cotisation annuelle vous est retourné)
 - de votre affectation à un des collèges suivants :
 - collège des entreprises
 - collège des institutions publiques
 - collège des établissements d'enseignement supérieur et de recherche
 - collège des personnalités qualifiées
 - collège des autres parties prenantes

CHARTRE ASSOCIATIVE DE L'ECOLE DES METIERS DE L'ENVIRONNEMENT

ENGAGEMENTS & PRINCIPES D'ACTION

L'association Ecole des métiers de l'environnement s'engage à déployer ses activités selon l'objet exprimé par ses statuts et dans le respect des principes d'action suivants :

Agir au service de l'ensemble des parties prenantes de l'association

- Etablir des formations qui, dans leurs contenus comme dans leurs modalités, soient les plus favorables aux besoins des élèves, aussi bien en termes d'acquisition des compétences et attitudes professionnelles, qu'en termes d'épanouissement personnel et d'employabilité.
- Répondre au mieux aux attentes des entreprises pour les appuyer dans la mise en œuvre de leur politique de responsabilité sociétale, en particulier sur le volet environnemental.
- Participer aux politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics et les collectivités territoriales, aussi bien en matière d'enseignement supérieur et de recherche, qu'en matière de formation professionnelle et continue, de développement économique et de développement durable.
- Collaborer avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche proches de l'EME du point de vue géographique ou du point de vue de leur orientation thématique.

Agir dans le cadre de référence que constitue le développement durable

- Dans le champ social : en ce qui concerne le recrutement des élèves comme des personnels, favoriser la mixité sociale, adopter des pratiques non discriminatoires, et mettre en œuvre des modalités favorables à l'insertion sociale et respectueuses de la diversité de situation.
- Dans le champ économique : employer les ressources de façon à garantir l'accessibilité en formation pour le plus grand nombre tout en garantissant la qualité pédagogique.
- Dans le champ environnemental : mettre en place en interne une politique de prévention et de limitation des impacts sur l'environnement et participer à des opérations collectives de promotion des pratiques respectueuses de l'environnement.

Agir dans l'esprit de la communauté d'intérêt que constitue les parties prenantes de l'Ecole

- Garantir l'indépendance de l'Ecole (intellectuelle, de moyens, et de fonctionnement), de sorte que ses choix de politique générale ne soient assujettis à aucun groupe de pression ou soumis à quelque idéologie que ce soit.
- Favoriser la mise en œuvre de relations de partenariats et de coopération de long terme avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans une logique de mutualisation et de développement des compétences.
- Assurer un fonctionnement transparent et confiant de l'association, au nom de l'intérêt commun de l'Ecole et de chacune de ses parties prenantes.

ADHESION AUX ENGAGEMENTS ET PRINCIPES D'ACTION DE L'EME

Les membres de l'association Ecole des Métiers de l'Environnement adhèrent aux engagements et principes d'action exprimés dans la présente Charte.

Ils s'engagent à les promouvoir dans leurs actions au sein et au nom de l'Ecole.

Ils s'engagent notamment à ne pas utiliser l'Ecole pour promouvoir leurs intérêts particuliers.

BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION ECOLE DES METIERS DE L'ENVIRONNEMENT

Identité du demandeur

Adhésion d'une personne

Nom et prénom :

Qualité :

Elève ou ancien élève Parent d'élève

Autre (préciser) :

Adhésion d'une organisation

Entreprise / Institution :

Représentée par Monsieur, Madame (nom et prénom) :

Coordonnées

Adresse :

.....

Téléphone : Fax :

Courriel :

Demande mon adhésion à l'Ecole des Métiers de l'Environnement et verse la cotisation de 100 euros pour l'année scolaire en cours.

- J'accepte de recevoir par mail (aucune version papier) tous les documents et en particulier les convocations aux assemblées, et le cas échéant, au conseil d'administration.**
- Je préfère recevoir les convocations et documents associés sous forme papier.**

Déclare adhérer, agissant en mon nom personnel et au nom de l'organisme que je représente, à la charte de l'Ecole des Métiers de l'Environnement et m'engage à agir en conséquence

Fait le : à :

Signature

Cachet